



DEPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze novembre, à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Pascal ROSELIER, Maire.

Présent.es :

ROSELIER Pascal, TALMONT Marie-Christine, POUILLAUDE Maurice, PICAUT Marie-Pierre, PICAUD Nathalie, LE GAILLARD Didier, LORIC Franck adjoint.es au Maire - LAURENT Isabelle, RIQUELME Jean-Pierre, JOUANNIC Anne, LE NET Karine, LAMOUR Véronique, MARZIN Mikaël, BOURALY Monique, LORIC Emilie, TALMONT David, LE TOHIC Morgane

Absent.es excusé.es ayant donné pouvoir :

CAMPS Tristan (pouvoir à LE GAILLARD Didier), LE TOQUIN Stéphanie (pouvoir à LORIC Emilie), LE HOUEZEC Romy (pouvoir à PICAUD Nathalie), PUISSANT Séverine (pouvoir à PICAUT Marie-Pierre), DENIS David (pouvoir à ROSELIER Pascal)

Absent.es excusé.es :

Absent.es : CANTE Ghislain, LE PALLUD Sonia, LE FICHER Yoann, MOISDON Gabin

Le Conseil municipal a désigné Madame LORIC Emilie en qualité de secrétaire de séance.

Date de convocation du Conseil municipal : 08 novembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 26

Présents : 17

Votants : 22

DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRINCIPAL 2024

Délibération n°2024_15_11_07

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le budget principal 2024 ;

Lors du budget primitif 2024, ont été votées les opérations 114 « Stade Alfred le Biavant », 139 « Construction pôle culturel », 141 « Plan d'eau » et 146 « Aménagement cœur de bourg » ainsi que le chapitre 16 au compte 165 « Dépôts et cautionnements reçus ».

Compte tenu des différents travaux réalisés en 2024 attachés à ces opérations, le montant des crédits voté est insuffisant pour couvrir la dépense. Il convient d'abonder ces opérations par des transferts de crédits.

Mme Marie-Christine TALMONT, 1^{ère} adjointe propose au conseil municipal d'approuver la décision modificative n°2 au budget primitif 2024 suivante, permettant ces abondements de crédits :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- **APPROUVE** la décision modificative n°2 au budget principal suivante :

Section d'investissement

Dépenses			Recettes		
Chapitre 16- Emprunts et dettes assimilées	Compte 165 – Dépôts et cautionnements reçus	+ 600,00€	Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement		+ 305 600.00€
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	Opération 114 « Stade Alfred le Biavant » - Compte 21538 – Autres réseaux	+ 60 000.00€			
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	Opération 139 « Construction pôle culturel » - Compte 2031 – Frais d'étude	+ 90 000.00€			
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	Opération 141 « Plan d'eau » - Compte 2188 – Autres immobilisations corporelles »	+ 35 000.00€			
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	Opération 146 « Aménagement cœur de bourg » - Compte 21318 – Constructions autres bâtiments publics	+ 120 000.00€			
TOTAL		+ 305 600.00€	TOTAL		+ 305 600.00€

Section de fonctionnement

Dépenses			Recettes		
Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement		+ 305 600.00€	Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante	Compte 75888 – Autres produits divers de gestion courante	+ 305 600.00€
TOTAL		+ 305 600.00€	TOTAL		+ 305 600.00€

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mener toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

*Fait et délibéré à Moréac,
Les jour, mois et an susdits*

*Le Maire,
Pascal ROSELIER*

